

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD696

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 9 QUATER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le critère »

les mots :

« les critères ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.